

Cahier des Charges pour les tuteurs (INSPE et académiques) des étudiants de master 2 MEEF, mention Second Degré, contractuels alternants tiers-temps

La formation de Master MEEF peut comprendre un stage en responsabilité à tiers-temps articulé avec les enseignements de la deuxième année du master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » (M2 MEEF).

Le tutorat du stage en responsabilité du M2 MEEF est assuré conjointement par un tuteur académique désigné par le recteur d'académie et un tuteur INSPE désigné par l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE). Ils contribuent pour l'étudiant au développement des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation définies dans l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 (BOEN n° 30 du 25 juillet 2013).

Rôle et mission du tuteur INSPE

Le tuteur INSPE participe, en lien avec le tuteur académique, à l'accompagnement de l'étudiant. Il l'aide à gérer l'articulation entre ses missions en établissement et sa formation, à développer ses capacités, à expliquer et analyser ses choix de nature pédagogique et didactique, à mener une analyse critique de sa pratique. Il participe à son évaluation.

En lien avec les enseignements dispensés à l'INSPE, le tuteur INSPE assure le suivi de l'étudiant pour :

- apporter des réponses aux questions spécifiques à ses missions de professeur de discipline, de professeur documentaliste ;
- le conseiller pour l'organisation et la gestion de la classe, de son enseignement et des projets qu'il met en œuvre ;
- l'orienter vers la recherche de ressources dans la conception et l'organisation de ses enseignements ou de ses missions de professeur documentaliste ;
- l'aider à évaluer la qualité de ses productions pédagogiques ;
- l'aider à analyser sa pratique.

Modalités d'intervention et suivi formatif

Au cours du premier trimestre, le tuteur INSPE conduit un entretien avec l'étudiant afin de réaliser un point d'étape.

Il effectue une visite d'aide et de conseil dans l'établissement de stage. Cette visite aura lieu, dans la mesure du possible, entre début novembre et fin février. Un échange préalable avec le tuteur académique permettra d'organiser dans la mesure du possible une rencontre entre les deux tuteurs lors de cette visite. La visite est planifiée en accord avec le chef d'établissement et est annoncée au moins une semaine à l'avance. Un courrier-type est mis à disposition des tuteurs INSPE.

La visite est suivie d'un entretien de formation. Un bilan de celle-ci est communiqué à l'étudiant. Il est réalisé en ligne sur l'outil commun proposé par l'INSPE (plateforme SOPA).

En cas de difficultés rencontrées par l'étudiant, le tuteur INSPE collabore avec le tuteur académique dans l'objectif d'identifier les besoins d'accompagnement supplémentaire de l'étudiant.

Contribution à l'évaluation finale en vue de la délivrance du master

Le tuteur INSPE émet un avis qui contribue à l'évaluation des UE stage du M2.

Rôle et mission du tuteur académique

Le tuteur académique, en lien avec le tuteur INSPE, conseille l'étudiant, l'aide à préparer son activité professionnelle, à mener une analyse critique de sa pratique et le sensibilise aux enjeux éducatifs. Il participe à son évaluation.

Le tuteur académique exerce dans l'établissement, où est affecté l'étudiant en stage en responsabilité ou dans un établissement voisin. Pour favoriser le développement des compétences de l'étudiant, le tuteur académique s'appuie sur le contexte, l'environnement, le projet et les équipes de l'établissement.

Le tuteur académique intervient plus particulièrement dans un accompagnement de l'étudiant à :

- la conception, la prise en compte des programmations et progressions pédagogiques annuelles ;
- l'élaboration des situations d'apprentissage ;
- l'identification des profils de classe ;
- la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- la conduite de classe et l'organisation du travail des élèves ;
- l'évaluation des acquis, les différents modes d'évaluation ;
- l'analyse de ses pratiques ;
- la prise en compte de la dimension réglementaire ;
- sa relation avec les parents d'élèves.

Il convient d'ajouter, pour les professeurs documentalistes :

- l'analyse des besoins en matière d'information et de documentation, la compréhension des enjeux et des finalités d'une politique documentaire ;
- la gestion matérielle et la gestion des ressources du CDI ;
- la gestion et la diffusion de l'information au sein de l'établissement ;
- le positionnement particulier du professeur documentaliste dans l'établissement, amené à participer à différentes instances (conseil pédagogique, CESC ...), à s'engager dans des actions collaboratives (enseignants, COP, CPE...).

Modalités d'intervention

Le tuteur académique s'appuie sur des temps d'entretien formels, des temps d'observation réciproque de la situation professionnelle et sur toute autre forme d'échange en présentiel ou non.

Ces temps permettent d'accompagner l'étudiant dans la mise en œuvre des programmes, des référentiels de formation et des textes institutionnels, d'analyser des séquences ou des situations professionnelles, de les situer dans la progression annuelle ou dans un contexte général et d'explicitier les éléments utiles à la compréhension des choix effectués. Ces temps aident aussi l'étudiant à construire une posture professionnelle et à lui faire percevoir l'importance du travail en équipes pédagogiques ou éducatives.

Suivi formatif

Le tuteur académique participe aux dispositifs d'échanges d'informations et d'accompagnement mis en place par l'INSPE, notamment dans le cadre de l'évaluation du stage qui s'effectuera via le renseignement de deux bilans d'étape sur la plateforme SOPA.

En cas de difficultés rencontrées par l'étudiant, le tuteur académique collabore avec le tuteur INSPE dans l'objectif d'identifier les besoins d'accompagnement supplémentaire de l'étudiant.

Contribution à l'évaluation finale en vue de la délivrance du master

Le tuteur académique émet un avis qui contribue à l'évaluation des UE stage du M2.